

Désignation de l'entreprise : S.A.S GENIS SPORT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 12 RUE HENRI BECCOUEREL		66330 CABESTANY	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 1 6 4 7 5 1 9 3 0 0 0 5 8			
Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 5	
		N-1 3 0 0 6 2 0 2 4	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	CR
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : S.A.S GENIS SPORT				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 32.....014.....)	DA	32 014	32 014	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 201	3 201	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	29 466	29 466	
	Report à nouveau	DH	450 176	397 444	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 412	122 732	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	534 269 584 857
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	219 624	302 688	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	118 926	99 133	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	281 920	224 943	
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 851	73 365	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		586	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	689 321 700 715	
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 223 590 1 285 572	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	546 869	484 297	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 223 589,66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 446 658,79 Euros et dégageant un bénéfice de 19 411,65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	5 383		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	23 831		
Installations générales agencements aménagements divers	379 162		7 427
Matériel de transport	65 505		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	162 191		772
TOTAL	630 688		8 199
Autres participations	3 933		
Prêts, autres immobilisations financières	52 527		
TOTAL	56 461		
TOTAL GENERAL	692 532		8 199

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			5 383	5 383
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		666	23 165	23 165
Installations générales agencements aménagements divers			386 589	386 589
Matériel de transport		65 505		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 419	159 543	159 543
TOTAL		69 590	569 297	569 297
Autres participations			3 933	3 933
Prêts, autres immobilisations financières			52 527	52 527
TOTAL			56 461	56 461
TOTAL GENERAL		69 590	631 141	631 141

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 383			5 383
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 564	2 815	624	17 755
Installations générales agencements aménagements divers	74 848	38 513		113 361
Matériel de transport	10 980	7 667	18 647	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 678	17 177	3 419	58 435
TOTAL	146 069	66 172	22 690	189 551
TOTAL GENERAL	151 453	66 172	22 690	194 934
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
				Dotations Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 815			
Instal.générales agenc.aménag.divers	38 513			
Matériel de transport	7 667			
Matériel de bureau informatique mobilier	17 177			
TOTAL	66 172			
TOTAL GENERAL	66 172			

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	52 527	52 527	
Autres créances clients	3 362	3 362	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 597	2 597	
Impôts sur les bénéfices	34 291	34 291	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 497	3 497	
Débiteurs divers	53 819	53 819	
Charges constatées d'avance	3 945	3 945	
TOTAL	154 039	154 039	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 206	3 206		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	216 418	73 966	142 452	
Fournisseurs et comptes rattachés	281 920	281 920		
Personnel et comptes rattachés	35 174	35 174		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 748	17 748		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 407	14 407		
Autres impôts taxes et assimilés	1 522	1 522		
Groupe et associés	118 926	118 926		
TOTAL	689 321	546 869	142 452	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	84 413			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	15.2449	2 100			2 100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des produits à recevoir

Détail des charges à payer

Détail des charges constatées d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		9 638
Intérêts et assurances sur emprunts à échoir	9 638	
Total (1)		9 638

Engagements reçus

GENIS SPORT**Société par actions simplifiée au capital de 32 014,29 euros****Siège social : 12 rue Henri Becquerel, 66330 CABESTANY****316 475 193 RCS PERPIGNAN****PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 13 NOVEMBRE 2025**

L'an 2025, le 13 novembre, à 10 heures,

La Société JH, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 850 000 euros, ayant son siège social 12 rue Henri Becquerel, Mas Guérido, 66330 CABESTANY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 939 465 829 RCS PERPIGNAN,

Représentée par Monsieur Jean-Hugues GENIS, Président.

Associée Unique et Présidente de la société GENIS SPORT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente, la société JH, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025.

La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30/06/2025 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 900 euros ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2025 s'élevant à 19 412 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 19 412 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 469 588 euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30/06/2024 : 70 000,00 euros

Exercice clos le 30/06/2023 : 70 000,00 euros

Exercice clos le 30/06/2022 : 50 000,00 euros

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé par la Société, savoir :

- La convention de trésorerie conclue en date du 01/02/2025 entre notre société et la société JH au titre de laquelle aucune avance n'a été effectué pour l'exercice écoulé.
- La convention de prestations de services conclue en date du 01/02/2025 entre notre société et la société JH, au titre de laquelle il a été réglé à la société JH un montant de 55 000 euros HT.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à Monsieur Jean-Hugues GENIS, Président jusqu'au 01/02/2025, qui s'est élevée à un montant annuel de 25 459 euros

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société JH

